



Labels*



GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTE

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT - C

Multi-actifs

Indicateurs clés (au 30/04/2024)³

Exposition risque actions (%) [*]	+0.99	81,85	Note ESG (/10)	-0.00	7,21
Sensibilité taux [*]	-0.10	0,65	Titres solidaires (%)	-0.45	6,83
Sensibilité crédit [*]	-0.10	0,65	SCR OPC (%) ⁴	+0.42	34,66
Volatilité OPC (%) [*]	-0.03	13,19	Part d'OPC (%)	-0.46	2,07
Volatilité indice (%) ^{**}	+0.04	7,59	Nombre de lignes	+0	85

*Sur données en engagement ** 52 Semaines.

Reporting mensuel - Avril 2024

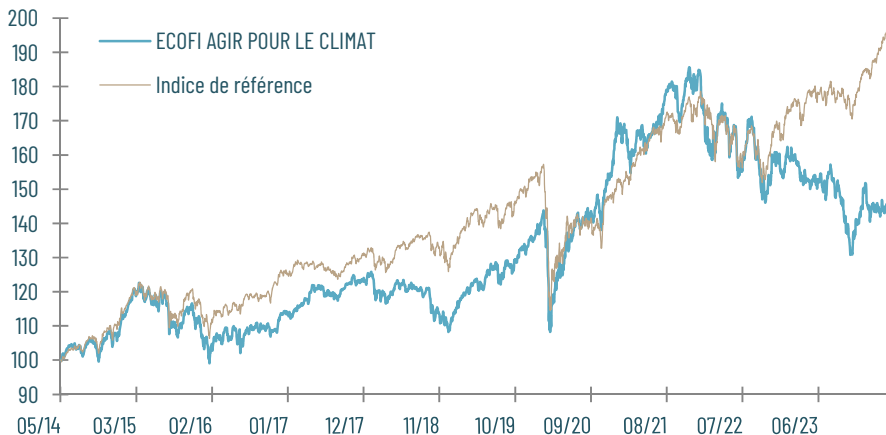
Actif net (en million d'EUR)	52,71
Valeur liquidative (EUR)	92,71
Performance nette mois	-0,90%
Performance nette YTD	-5,19%
Investissements Durables (%) - SFDR	100



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

► Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 01/05/2014 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



► Performances nettes glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	Performance	- 0,90	- 1,54	8,38	- 5,64	- 13,11	16,06	43,69
	Volatilité				13,19	13,82	15,58	13,21
Bench	Performance	- 0,59	4,00	13,65	9,26	21,16	35,22	95,14
	Volatilité				7,59	10,34	13,40	11,28
Ecart/indice		- 0,31	- 5,54	- 5,26	- 14,90	- 34,27	- 19,16	- 51,44

► Performances nettes calendaires

en %		YTD	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
OPC	Performance	- 5,19	- 1,08	- 17,04	12,71	21,31	23,34	- 10,43	7,80	0,88	4,66	10,05
	Volatilité		12,86	17,30	11,37	22,87	8,14	9,97	5,66	12,85	12,59	9,18
Bench	Performance	5,32	12,70	- 6,95	18,31	- 2,08	19,01	- 1,47	4,35	6,29	6,46	11,39
	Volatilité		8,83	13,72	7,94	22,53	8,36	8,55	4,80	9,62	11,23	7,76
Ecart/indice		- 10,50	- 13,79	- 10,09	- 5,60	23,39	4,33	- 8,96	3,46	- 5,41	- 1,80	- 1,34

*Le Label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit (www.finansol.org)

(1) Fonds ISR selon la méthodologie ECOFI. (2) Les références à un label ou à une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. (3) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (4) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Risques action, de taux, crédit, de Perte en capital, de gestion discrétionnaire, de liquidité, de contrepartie, les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Risques" du Prospectus.



Frédéric Guignard

Gérant Actions

Suppléant : Miguel Rodrigues

Objectif de gestion

Le FCP est géré dans l'optique de procurer, sur un horizon de placement de 5 ans, une optimisation de la performance d'un portefeuille géré discrétionnairement sur le thème de la transition énergétique et écologique et selon une approche ISR.

Classification SFDR⁽⁵⁾ : Article 9

Indicateur de risque (SRI)⁽⁶⁾

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	----------	---	---	---

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

(5) En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds est de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur dans lequel l'émetteur concerné opère. Il existe un risque qu'Ecofi évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds. (6) L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque plus élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section «Principaux risques» du Prospectus.

Prix & Récompenses

Refinitiv Lipper Fund Awards 2022 et 2021 - France
Catégorie Multi-actifs Europe, sur 3 et 5 ans

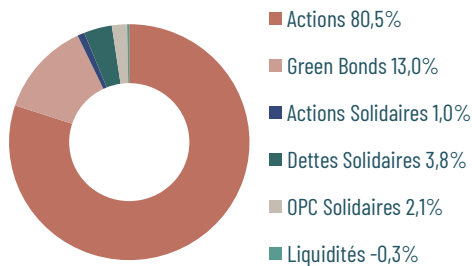
Lipper Fund Awards 2023
Catégorie Multi-actifs Europe, sur 5 et 10 ans

Commentaire de gestion

- ▶ La désinflation s'est poursuivie en zone Euro, tandis que l'activité économique s'est modérément redressée. Aux Etats-Unis, les progrès en matière de baisse de l'inflation ont en revanche de nouveau montré des signes de stagnation. Certains membres de la Fed ont, dans ce contexte, fait état de leur mécontentement dans les médias. La BCE est restée peu ou prou fidèle à son discours. Les actions ont marqué le pas en avril, avec des performances de -1,9% et -4,1% respectivement pour la zone Euro et les Etats-Unis (en \$). Les rendements souverains se sont fortement tendus. Le 10 ans américain est passé de 4,20% fin mars à 4,68% fin avril ; le 10 ans allemand de 2,30% à 2,58%.
- ▶ L'exposition aux actions s'établit autour de 80,5% de l'actif (hors solidaire). La poche action a performé en ligne avec le marché en avril. Mentionnons des disparités de performance au sein des différentes éco-activités du fonds mais néanmoins une contribution positive des producteurs d'énergie renouvelable et des valeurs industrielles et un impact négatif de nos valeurs technologiques (Aixtron, Dassault Systèmes, Esker). Nous avons investi dans deux nouvelles sociétés Derichebourg et Novonosis et cédé nos titres Fresenius SE au cours du mois. Les obligations Orsted 2029 et un emprunt d'Etat italien 2035 ont été cédés et Vinci 2028 intégré. La poche solidaire représente 6,8% de l'actif.

Portefeuille (Source : Ecofi)

▶ Répartition par type d'actif



▶ Exposition par type d'actif

	avr.	mars	2023
Actions pays OCDE	80,5%	79,2%	78,8%
TOTAL ACTIONS	80,5%	79,2%	78,8%
Obligations crédit Investment Grade	13,0%	13,4%	13,3%
Obligations Etat OCDE		0,6%	0,7%
TOTAL OBLIGATIONS	13,0%	14,0%	14,0%
Actions Solidaires	1,0%	1,0%	0,9%
Dettes Solidaires	3,8%	3,8%	3,5%
OPC Solidaires	2,1%	2,5%	2,7%
TOTAL SOLIDAIRES	6,8%	7,3%	7,1%
Monétaires et liquidités	-0,3%	-0,4%	0,1%
TOTAL AUTRES	-0,3%	-0,4%	0,1%

▶ Principaux mouvements sur le mois

Achats / Renforcements
 DERICHEBOURG
 CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA
 NOVONESIS
 UMICORE

Ventes / Allègements
 FRESENIUS SE
 SCHNEIDER ELECTRIC_SE
 ORSTED
 ITALY GOVT 4 30/04/35

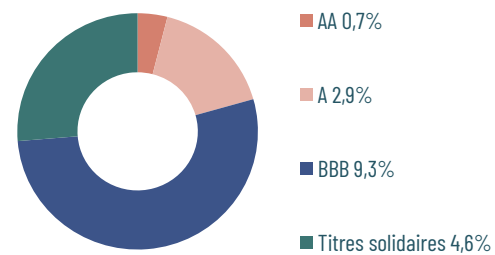
▶ Contribution à la performance mensuelle nette

Actions pays OCDE	-0,64%
Obligations crédit Investment Grade	-0,10%
Obligations Etat OCDE	0,00%
Dettes Solidaires	0,00%
OPC Solidaires	0,00%
Monétaires et liquidités	0,00%
Liquidités à terme	-0,17%
Total	-0,90%

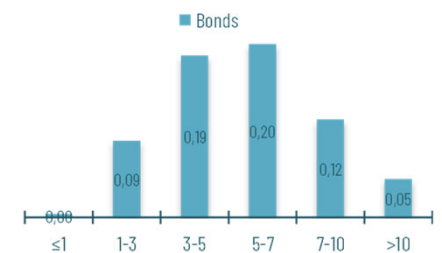
▶ Principales lignes en portefeuille

ESKER SA	3,99%
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	3,68%
DSM-FIRMENICH AG	3,55%
NORDEX	3,44%
SYMRISE	3,40%
AIXTRON	3,39%
BUREAU VERITAS	3,38%
PRYSMIAN	3,30%
EDP RENOVAVEIS	3,15%
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	2,95%

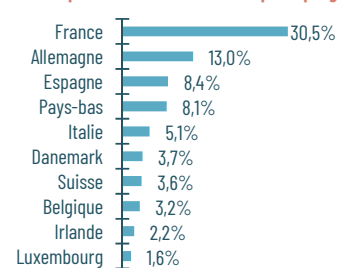
▶ Répartition taux par notation **



▶ Sensibilité taux par maturité **



▶ Top 10 Répartition actions par pays **



** Répartitions calculées en transposition. Dans le cas de la détention de fonds externes, ils ne sont pas transposés.

Caractéristiques

Code ISIN : FRO010642280
Code Bloomberg : ECAGDDC FP Equity
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCP de droit français
Classification / Stratégie : Multi-actifs
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 29/12/2008
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Non
UCITS : Non

Règlement/Livraison : J+1
Délai de notification : J avant 11h30
Indicateur de référence : 75 MSCI EUROPE TR + 25 ESTROIS, avant 60 MSCI WORLD CLO DIV REINV + 40 EONIA OIS avant
Durée de placement recommandée : 5 ans
Frais de gestion directs maximum : 2 % de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : Néant
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant



Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :



+33 (0) 1 44 88 39 24



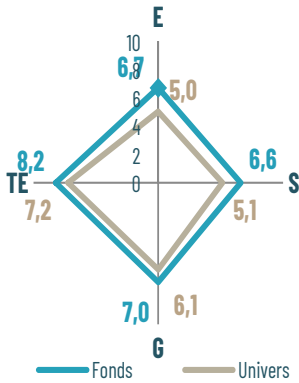
@contact@ecofi.fr

Avertissement : COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

	Fonds	Univers
Notes ESG (/10)	7,2	6,9
CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)	27,4	6,5
Taux de couverture CA aligné avec la taxonomie verte UE (%)	70,1	82

Univers Thematique E&S Europe : environ 1400 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, le tabac, les pesticides, le charbon, le pétrole et les énergies fossiles non conventionnelles.

2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Moody's ESG Solutions d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.

3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).

Les fonds ISR d'Ecofi intègrent l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3, parmi les objectifs de la gestion, en étant systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.

Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controverse	Poids OPC
ESKER SA	Technologies de l'information	7	2	5,3	6,6	6,7	9,0	0	4,00%
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVABL	Services aux collectivités	7,8	1	7,7	7,9	7,3	8,3	3	3,70%
DSM-FIRMENICH AG	Matériaux	8,2	1	8,1	7,4	8,5	8,6	3	3,60%
BUREAU VERITAS	Industrie	8,1	1	7,7	8,2	7,7	8,8	0	3,40%
SYMRISE	Matériaux	7,8	1	6,6	7,1	8,1	9,2	2	3,40%

Actualité ISR et solidaire

Le Panorama de l'année 2023 de la finance à impact est sorti

Cette première enquête, publiée conjointement par FAIR et France Invest, permet et permettra pour les prochaines années de suivre les évolutions et les tendances du marché de la finance à impact. Il a notamment pour objectif de « présenter le marché français de la finance à impact, les caractéristiques de ses acteurs et des structures financées, ainsi que les stratégies de financement et de gestion de l'impact mises en place ».

Selon l'enquête, la finance à impact en France est répartie entre 66 acteurs dont 47% sont des gestionnaires de fonds à impact, et 30% des sociétés de gestion généralistes. Par ailleurs, l'année 2023 devrait enregistrer une nette hausse de 21% des encours sous gestion de la finance impact, ce qui représente un montant total de 17,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion contre 14,8 milliards en 2022. Parmi ces encours, 11,7 milliards d'euros étaient effectivement investis en 2022 et ce chiffre devrait atteindre 13,5 milliards en 2023, ce qui représente une hausse de 16%. En France le nombre d'organisations profitant de financements à impact atteint environ 10 800 en 2023.

Focus

Née en 2005, Enercoop SCIC-SA est un fournisseur d'électricité éthique et écologique qui propose un modèle de fourniture d'électricité 100% renouvelable avec un schéma innovant de circuit court de l'énergie. Ainsi, le modèle d'approvisionnement repose sur un système d'essaiage en réseau de coopératives. A travers cette offre, Enercoop souhaite permettre aux citoyens et à ses 100 000 clients d'agir sur la transition énergétique en tant que consommateur.

www.enercoop.fr

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

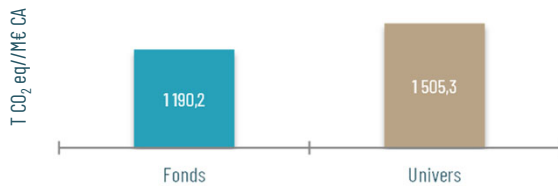
- Equilibre des pouvoirs
- Egalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble de valeurs de l'univers pondérées en fonction de leur capitalisation boursière.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 96% / 100%

Intensité carbone par million d'euros investi : 23 teq CO₂/M€ investi

► Empreinte carbone du portefeuille :

40001 tonnes d'équivalent CO₂

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 95% / 95%

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

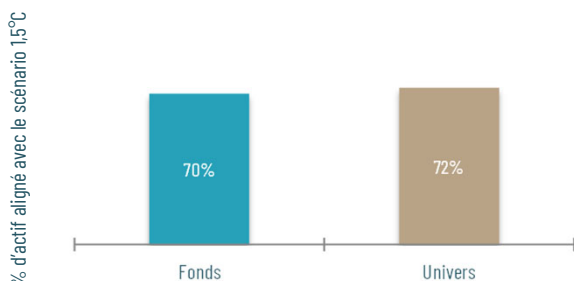
L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi

► Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 99% / 95%

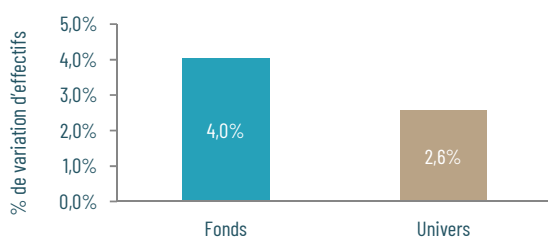
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 89% / 99%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise et appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

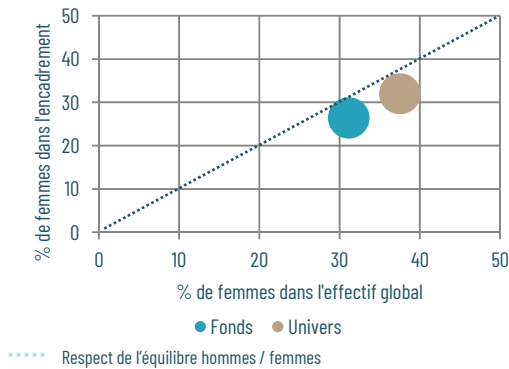
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Moodys' ESG Solutions, Ecofi

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 78% / 95%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

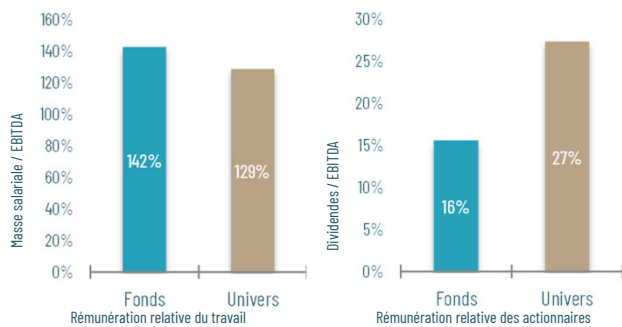
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Moody's ESG Solutions, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 87% / 87%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

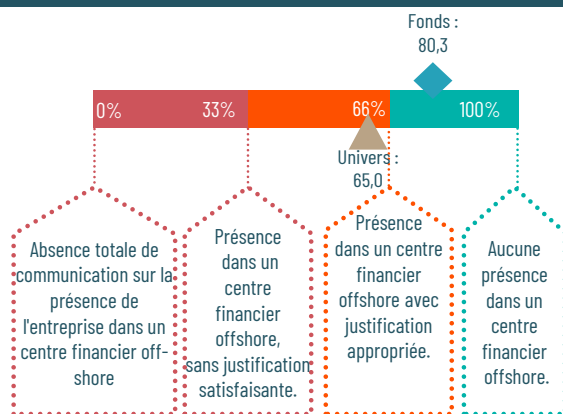
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 85% / 97%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Moody's ESG Solutions évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires

Sources : Moody's ESG Solutions, Ecofi

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIVG peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIVG n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIVG qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Ecofi calcule l'alignement des portefeuilles avec les ODD à travers une analyse complète de chaque société investie : cette analyse ne se limite pas aux produits conçus par les sociétés mais intègre également la qualité des politiques ESG internes et leur implication dans des controverses et dans les secteurs sensibles, qui peuvent générer un impact négatif sur les ODD mêmes.

Pour ce niveau d'analyse, Ecofi utilise les données fournies par la recherche de Moody's ESG Solutions.

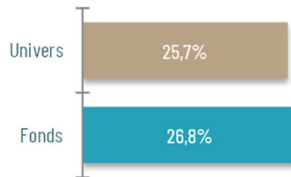
La méthodologie calcule 2 notations pour chacun des 17 ODD pour chaque société : la « Net Contribution » et la « Net Behaviour ».

- La « Net contribution » prend en compte les produits des sociétés, en termes de CA alignés avec les 17 ODD, et l'implication dans des secteurs sensibles. Cette dimension donne 5 résultats possibles (contribution très positive, positive, neutre, négative, très négative)
- La « Net behaviour » considère la note ESG (exclusivement avec les critères concernés par les ODD) et l'implication dans des controverses. Cette dimension donne 5 résultats possibles (comportement très favorable, favorable, marginal, adverse, très adverse)

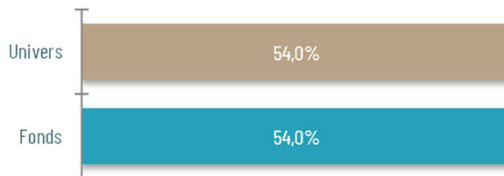
Ecofi considère une société comme alignée avec un ODD si elle a une contribution très positive ou positive et concomitamment un comportement très favorable ou favorable.

Les fonds labélisés ISR intègrent parmi les objectifs de gestion le niveau d'alignement avec l'ODD 5 des Nations Unies sur la parité, en étant systématiquement supérieur à celui de leur univers ESG.

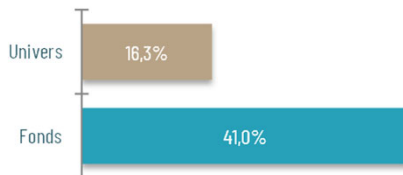
% d'actifs alignés avec les ODD (Sources : Moody's ESG Solutions, Ecofi)



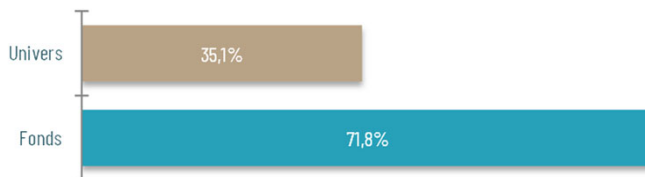
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 89% / 100%



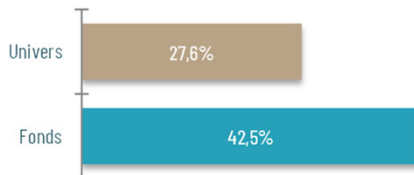
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 89% / 100%



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 89% / 100%



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 89% / 100%



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 89% / 100%

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIA peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIA qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.